

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATION** DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

SEANCE DU 11 MAI 2023

En exercice: 45

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté - Communauté

Présents: 28

d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy

Votants: 30 (dont 2 procurations, Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA,

Président. Présents :

Nº 6

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET:

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M.

CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR

- JC. BRAT, Vice-Présidents.

CENTRE

OMNISPORTS DE VICHY

Mmes et MM. R. LOPEZ - M. GUICHERD - E. BARGE - O. ROYER - C. MAGNAUD - T. WIRTH - T. LAPLACE - A. CORNE - JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD - JP. RAYMOND - R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO -

P. BONNET - J. ALMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

CREATION D'UN TERRAIN DE

formant la majorité des membres en exercice.

BEACH SOCCER

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à M. Jean-Claude BRAT - M. Patrick SEROR à M. Frédéric

AGUILERA

DEMANDE DE SUBVENTION

Absents excusés :

Mmes et M. M. MARIEN - N. CHAMOUX-BOUILLON - M. MORGAND - C.

BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM.- F. SZYPULA - S. BAUD - P. COLAS - F. GONZALES - B.

BAYLAUCQ - JM. BOUREL - A. GIRAUD - S. THOMAS-MOLLON - V.

TRIBOULET - C. DUMONT - C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

Rendue exécutoire :

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture le : 15 MAI 2023 Publiée ou notifiée le : 15 MAI 2023

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération, notamment en matière de développement sportif et de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu le Projet de Territoire « AGIR 2035 », adopté par délibération du 2 décembre 2021, et notamment les piliers « Accroitre notre attractivité territoriale » et « Garantir une meilleure qualité de vie pour tous »,

Vu le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique adopté par délibération du 2 décembre 2021 et signé en présence de Monsieur le Préfet en date du 31 janvier 2022,

Vu l'étude de faisabilité spatiale menée par le cabinet Axe Saône sur le centre omnisports et le complexe de la boucle des Isles à Bellerive-sur -Allier remise le 2 octobre 2018,

Considérant les actions de développement sportif et de promotion de la pratique sportive avec l'appui des acteurs locaux, inscrites dans le Projet de Territoire de Vichy Communauté,

Considérant la stratégie territoriale de l'agglomération de Vichy basée notamment sur le bien-être, la prévention de la santé,

Considérant l'importance de pouvoir positionner le territoire de Vichy Communauté comme pôle d'accueil pour les préparations préolympiques des différentes fédérations sportives en perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,

Considérant plus généralement le potentiel de développement de l'agglomération par l'économie du sport et le poids économique existant de ces activités (hébergement, restauration, formations, commerces...),

Considérant également la nécessité d'encourager et de favoriser le développement de la pratique sportive au niveau local.

Considérant la nécessité de faire bénéficier aux associations sportives locales d'équipements sportifs de qualité modernes et homologués,

Propose au Bureau Communautaire:

- d'approuver l'avant-projet de l'opération « création d'un terrain de Beach Soccer au Centre Omnisports de Vichy » dont le budget prévisionnel global se décompose comme suit :

Désignation	Prix en € HT
Terrassement	46 853.93 €
Sable	54 990.00 €
Clôture	20 775.00 €
Total	122 618.93 €

- d'approuver le plan de financement de l'opération :

Financeurs	Prix
Vichy Communauté	102 618.93€
Fédération Française de Football	20 000.00 €
Total	122 618.93 €

- d'autoriser M. le Président et les vice-présidents délégués à solliciter les aides financières auprès de la fédération française de Football via notamment les Fonds d'Aide au Football Amateur - FAFA 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 mai 2023.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplecement : A Vichy
Date : kurdi : 15 mai : 2023 : 14:00:25
DN : C=FR; O=Certinomis; OU=0002
433998903; ON=Certinomis - Easy
CA

.../...

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2023 -

Objet de l'acte : CENTRE OMNISPORTS DE VICHY - CREATION D'UN TERRAIN DE BEACH SOCCER - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de décision: 11/05/2023

Date de réception de l'accusé 15/05/2023

de réception :

Numéro de l'acte: 11MAI2023_6

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20230511-11MAI2023_6-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 6.pdf (99_DE-003-200071363-20230511-11MAI2023_6-DE-1-1_1.pdf)